

PRESSION AU TRAVAIL

« On a des collègues qui craquent... crises de nerf, altercations, crises de larmes, arrêts de travail, dépression... » cette situation est assez courante dans les services en contact avec le public en direct ou à distance comme dans les centres d'appels. Dans certains secteurs cela se traduira par une fatigue importante au point par exemple qu'un salarié estime être trop fatigué pour poursuivre sa journée de travail. Dans d'autres secteurs, les relations sont tellement dégradées, y compris entre collègues, que des violences verbales et parfois physiques se développent...

C'est aussi la démotivation, la mise en retrait, la déprime qui devient dépression. Situation plus dramatique encore, les suicides qui sont le plus souvent cachés et occultés tant la situation est difficile ...

L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN CAUSE AU CRE

Si le « pétage de plomb » prend souvent l'allure d'un conflit entre deux (hiérarchie) ou plusieurs personnes (collègues), cette apparence est souvent trompeuse. La véritable question est celle du travail : quel est le rôle de chacun ? En quoi le travail des uns retentit sur celui des autres ? Quels sont les obstacles, dans le travail, à leur coopération ? Qu'est-ce qui, auparavant, permettait cette coopération et qui a disparu ?

Ainsi, s'il faut partir de la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et comprendre l'événement qui a déclenché la crise, il faut surtout savoir pourquoi, et de quoi, le vase était si plein. Autrement dit : quelles sont les difficultés professionnelles, individuelles et collectives, accumulées qui ont abouti à cette situation ?

Tous ces « pétages de plomb » liés au travail, sont la conséquence de l'organisation mise en place par les Directions. La recherche constante de polycompétence et la suppression d'effectifs se payent par une

plus grande productivité impliquant une détérioration des conditions de travail et de la santé des salarié-e...

L'obligation de l'employeur et de préserver la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise et d'éviter toutes situations de dégradation des conditions de travail.

Halte à la détérioration des conditions de travail et de la santé des salariés au sein de notre Comité Régie d'Entreprise de la RATP. La Direction Générale et les élus doivent mettre un terme à toutes ces situations qui perdurent depuis quelques années.

Nos élus DP ont déposé un droit d'alerte des Délégués du personnel le 10 février 2014 sur le restaurant de Bercy, concernant les conditions de travail dangereuses sur ce restaurant.

Suite au refus de la direction de prendre en compte ce droit d'alerte, nous avons attaqué la direction du CRE au tribunal. La cour d'appel jugera bientôt ce dossier !

Une pensée forte pour notre collègue du restaurant de Bercy.